

17 AOÛT 2019

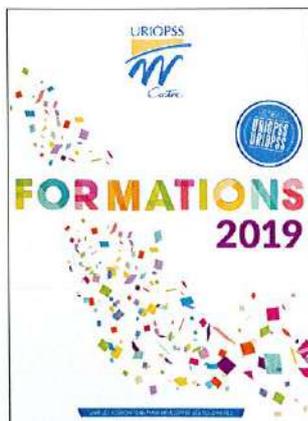


L'URIOPSS Centre vous souhaite un bel été

# le Bulletin Mensuel

Revue des associations  
sanitaires et sociales  
de la Région Centre

À découvrir sur  
notre site internet  
Rubrique Formation



Rencontre avec M. Laurent HABERT, nouveau Directeur général de l'ARS Centre Val de Loire, le 24 juin 2019 — 04

X TAPAJ : un programme de revalorisation pour la réinsertion des jeunes de 16 à 25 ans — 08

Campagne budgétaire 2019 des ESMS pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap : les orientations de l'ARS Centre-Val de Loire — 13

Journée de politique publique sur les MNA, organisée par le Conseil départemental du Loiret, le 27 juin 2019 — 32

Impacts qualitatifs des mesures d'économies budgétaires sur le tarif des CHRS en 2018 — 33

Retour sur la journée SERAFIN-PH du 4 juin 2019 — 36

Habitat inclusif : Note technique de l'URIOPSS — 41

Un recours contre le décret préfigurant la réforme de la tarification des services à domicile — 47

URIOPSS Centre

29 bd Rocheplatte BP 35  
45016 Orléans cedex 1

Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72

uriopss.centre@wanadoo.fr

www.uriopss-centre.fr

# TAPAJ : un programme de revalorisation pour la réinsertion des jeunes de 16 à 25 ans



Le Président de la République annonçait le 13 septembre 2018, l'intégration du programme TAPAJ (Travail Alternatif Payé à la Journée) à la Stratégie Nationale de lutte contre la pauvreté. TAPAJ, pour Travail Alternatif Payé À la Journée, est un dispositif de réduction des risques fondé sur l'insertion. Il permet aux jeunes de 16 à 25 ans en errance d'être rémunérés en fin de journée, pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification ou d'expérience professionnelle particulière et ne les engage pas sur la durée. TAPAJ apporte en cela une réponse adaptée aux jeunes en errance que leurs problématiques sociales, éducatives et sanitaires tiennent éloignés des dispositifs de droit commun.

## TAPAJ, pour qui ?

Qui sont les jeunes en errance ?

Ils ont entre 18 et 25 ans et sont sans domicile fixe (squats, rue, hébergement précaire).

Il arrive aussi pour un grand nombre d'entre eux d'être :

- en situation de rupture familiale, en situation de grande précarité et vivent notamment de la mendicité ;
- rétifs au contact avec les institutions, polyconsommateurs de substance psychoactives, en grande souffrance psychique, victimes d'exclusion, la mendicité étant génératrice de nuisances urbaines, encore aggravées par la présence de chiens ;
- de fait, on constate au quotidien la difficulté à initier avec eux une démarche d'insertion professionnelle. Outre la stigmatisation dont ils sont victimes, tout dans leurs trajectoires de vie les éloigne des dispositifs de droit commun.

Les freins à la réinsertion sociale des jeunes errants peuvent être multiples :

- l'écart entre leur mode de vie et les exigences des dispositifs traditionnels de travail ou d'insertion est très important ;
- lorsqu'ils sont engagés dans un parcours d'accompagnement ou de soin, la fréquence des rendez-vous de suivi, social ou médical, constitue une difficulté ;
- lorsqu'ils manifestent la volonté et les capacités nécessaires à s'inscrire dans l'emploi, ce sont alors les modalités habituelles de rémunération différée, en fin de mission ou de mois, qui sont incompatibles avec la situation d'errance.

## TAPAJ, pour quoi ?

**TAPAJ, une porte d'entrée vers le soin :**

TAPAJ vise à favoriser l'accès au soin en s'appuyant sur les outils de l'insertion professionnelle. Ce dispositif de revalorisation par réponses graduées, s'intègre dans la palette d'actions des CSAPA - centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie/CAARUD - centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues - en termes de Réduction des risques (RDR) médicale et de RDR sociale, véritable compétence spécifique aux professionnels du monde de l'addictologie.

**TAPAJ est un marchepied entre les réponses d'assistance et les réponses d'insertion :**

TAPAJ offre aux jeunes en errance une modalité d'activité lui permettant d'avoir au plus vite, avec le minimum de contrainte d'accès, une source de revenu légal, dans un cadre journalier, qui puisse se substituer ou venir en complément de la « manche ». Par ce biais, le jeune développe non seulement son estime de soi, mais également un savoir-faire et un savoir-être professionnels.

Pour les professionnels, TAPAJ constitue un nouvel outil pour aller à la rencontre de ce public souvent réfractaire à toute démarche auprès des institutions. TAPAJ peut permettre d'initier une démarche d'ac-

compagnement visant, à terme, l'autonomie du jeune.

## TAPAJ, comment ?

Le CSAPA/CAARUD en tant que porteur du dispositif :

- démarche les partenaires (entreprises, collectivités...) susceptibles de proposer des missions compatibles avec les différentes phases du dispositif ;
- identifie les jeunes susceptibles de remplir les missions proposées par les entreprises ;
- suit les jeunes sur le lieu de travail, une présence sécurisante tant pour les jeunes que pour les entreprises, correspondant à la mission d'accompagnement du CSAPA/CAARUD.

Les partenaires « employeurs » :

- sont publics ou privés, collectivités ou entreprises ;
- proposent des missions programmées par session de 4 heures sur un mois, renouvelable ;

- les partenaires seront vigilants à trouver des chantiers sans objectif de rendement sur la Phase 1.

Le jeune en errance :

- peut s'inscrire jusqu'à la veille pour le lendemain pour une session de travail de 4h en Phase 1 ;
- est rémunéré à la fin de la journée par chèque échangeable en espèces dans un bureau de Poste.

L'association intermédiaire :

- est juridiquement l'employeur du jeune ;
- assure la rémunération du jeune dans les conditions spécifiques à TAPAJ et édite un bulletin de salaire en fin de mois, reprenant le décompte des heures travaillées.

Quelques exemples de mission :

Chantier désherbage, Chantier réaménagement d'espaces verts, Chantier manutention et logistique, Point d'accueil et information public, services aux riverains, etc.

## Quelques questions aux référents TAPAJ en région Centre-Val de Loire : l'association APLEAT-ACEP et l'association ESPACE

### Pourquoi votre association s'est engagée sur ce dispositif ?

**Association APLEAT-ACEP :** L'APLEAT-ACEP s'est engagée envers le dispositif TAPAJ, en référence aux principes d'actions généraux énoncés dans son projet associatif : « L'APLEAT-ACEP est engagée dans une action citoyenne, visant à aller vers les publics marginalisés et/ou en voie d'exclusion - jeunes et familles en difficultés, ou gens du voyage - en les accompagnant et agissant dans les champs de l'éducatif, de l'insertion sociale et professionnelle, du socioculturel, de la citoyenneté ».

L'APLEAT-ACEP s'investit également dans de nombreux projets expérimentaux et innovants tels que des programmes validés dans le champ de la prévention, de la Réduction des Risques et des dommages, des maladies chroniques, etc. Ce dispositif s'inscrit donc dans les orientations associatives de l'APLEAT-ACEP et bénéficie du soutien des pouvoirs publics depuis 2018.

**Association ESPACE :** à partir de l'expérience du CEID - Addictions de Bordeaux, l'association a identifié ce dispositif comme une potentielle réponse aux besoins des usagers du CAARUD. En effet, l'emploi constitue un véritable levier pour les usagers de drogues et TAPAJ apporte une réponse en amont de celles proposées par le secteur de l'insertion par l'activité économique. Le dispositif s'adresse à un public en rupture, souvent stigmatisé, pour lequel le 1<sup>er</sup> besoin consiste à rétablir le lien social.

### Quelle est la composition de l'équipe TAPAJ ? Quel est le profil des membres de l'équipe ?

**Association APLEAT-ACEP :** Un professionnel de l'APLEAT-ACEP est en charge du développement du programme, de sa coordination et du suivi des jeunes. Les équipes pluridisciplinaires des CSAPA et des CAARUD lui viennent en appui.

**Association ESPACE :** Dans la phase de construction, l'équipe est composée d'un CIP (conseiller en insertion professionnelle) à temps très partiel. Le dispositif est adossé au CAARUD de l'association Espace.

### Quels sont aujourd'hui les partenaires investis dans TAPAJ au niveau local ?

**Association APLEAT-ACEP :** L'association intermédiaire Domicile Service, qui est juridiquement l'employeur du jeune est un partenaire fort et indispensable à la mise en place du programme TAPAJ. Des travaux sont également en cours avec des partenaires de la veille sociale, de la jeunesse, de la justice, tels que la mission locales, l'association Pleyade, Pass emploi services, etc. Quelques collectivités et entreprises, ont quant à elles démontré leur vif intérêt pour participer à ce programme : communauté de communes du pithiverais\_gatinais

**Association ESPACE :** L'association intermédiaire Solidarité emploi Gâtinais (SEG) s'est engagée dans l'aventure en tant que partenaire employeur. Sa connaissance du secteur, du territoire et des enjeux est un atout ! D'autres acteurs associatifs ont déjà manifesté leur intérêt pour proposer des chantiers ou un travail partenarial, c'est notamment le cas de l'ASTAF.

**Au niveau du déploiement du dispositif, avez-vous déjà identifié des spécificités liées au territoire d'intervention ?**

**Association ESPACE :** Nous sommes implantés sur un territorial plutôt rural ce qui implique quelques difficultés. Cela se traduit au niveau de la mobilité des Tapajeurs. Le réseau bus est moins développé qu'en milieu urbain ce qui pose des difficultés pour les jeunes sans moyen de locomotion. Autre difficulté : la concurrence entre les acteurs de l'insertion par le travail pour trouver des marchés même si le créneau de TAPAJ est quand même très spécifique. Autre frein : la stigmatisation du public. En milieu rural, les idées reçues et les a priori sont plus marqués.

**Quels sont les prochains défis pour pérenniser l'action ?**

**Association APLEAT-ACEP :** Le prochain défi sera le développement de TAPJ sur le Cher et la recherche de nouveaux partenariats pour proposer aux jeunes une palette diversifiée de missions et de chantiers.

**Association ESPACE :** La Stratégie Prévention et lutte contre la Pauvreté prévoit l'essaimage d'expérimentations évaluées positivement pour les personnes les plus fragiles et fait un focus sur TAPAJ. Nous espérons que cela permettra de mobiliser de nouveaux moyens et de développer les partenariats. Aujourd'hui, le soutien de TAPAJ France est essentiel dans le déploiement du dispositif au niveau local.

Au niveau du dispositif lui-même, il nous semblerait intéressant au vu des besoins d'étendre le public cible aux 25 - 30 ans car TAPAJ pourrait être une réponse aux jeunes de cette tranche d'âge.

**Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter :**

**Rémi SABLON,**  
**Référent du programme TAPAJ**  
**Association APLEAT-ACEP :**  
[remi.sablon@apleat.com](mailto:remi.sablon@apleat.com) – 07 79 07 01 02



/ AssociationAPLEAT-ACEP



/ TapajOrleans

[www.apleat.com](http://www.apleat.com)

[www.tapaj.org](http://www.tapaj.org)

**E. JACQUESSON,**  
**Référent du programme TAPAJ**  
**Association ESPACE**  
[e.jacquesson@associationespace.fr](mailto:e.jacquesson@associationespace.fr)  
 06 02 71 73 79

[www.associationespace.fr](http://www.associationespace.fr)

[www.tapaj.org](http://www.tapaj.org)